



REGLEMENT DU CONCOURS DE CHANT « Si ça vous chante » 2

Samedi 2 novembre 2019 – Salle Dany Boon – Bray Dunes

Merci de prendre connaissance impérativement de ce document et de le signer au verso

1. L'association DK CHANT SON, dont le but est la promotion et la valorisation de la chanson française (association loi 1901) organise, en partenariat avec **la Ville de Bray Dunes**, un concours de chant intitulé «**Si ça vous chante**» le samedi 2 novembre 2019. C'est la 2eme édition de ce tremplin chanson française.
2. Le concours est ouvert aux interprètes et aux auteurs compositeurs, en solo ou duo.
3. Les candidats doivent impérativement **chanter en français** dans un style de variété française, reprise ou composition originale.
4. Il y a deux catégories : **Espoirs** (minimum 10 ans , jusqu'à 16 ans à la date du concours) et **Adultes** (16 ans et +). Il n'y a aucune limite d'âge maximum
5. Il y a 3 étapes : l'inscription (avant le 15/09/2019) , la sélection, le concours en lui-même
6. Un **maximum de 30 candidats** est fixé pour la catégorie « Adultes », compte-tenu de l'organisation de la soirée. De la même manière, il y aura un **maximum de 5 candidats « espoirs »** retenus (nous donnerons ultérieurement l'horaire de début de la compétition *Espoirs*, qui précèdera la partie *Adultes*)
7. L'inscription se fait par le biais d'une fiche dûment remplie et un extrait d'une chanson interprétée par le candidat (format mp3 préférée), accompagnées du règlement des frais d'inscription.
8. Les droits d'inscription sont fixés à **20 € par participant** , à régler par chèque à l'ordre de « Dk Chant Son ». Tout candidat non sélectionné sera remboursé.
9. Pour les Sélections : Les participants envoient une démo d'une chanson (voix sur musique) ou une vidéo, d'une durée minimum de 2 minutes. Celle-ci peut être une reprise ou une création originale. Les candidats seront **avertis par mail** au plus tard le 30 septembre s'ils sont sélectionnés ou non. L'association Dk Chant Son est seule décisionnaire des sélections.
10. Les mineurs devront être accompagnés par un parent ou un tuteur légal lors du concours. Si cela n'est pas le cas le candidat ne pourra pas participer au concours. Une autorisation de participation pour les mineurs sera à rédiger par les parents.
11. Tous les **candidats sélectionnés** devront signer une autorisation de droit à l'image figurant dans le dossier d'inscription. Le but étant de pouvoir diffuser des images de promotion prises à l'occasion du concours tout

en respectant l'intégrité et l'image des candidats, sur notre site internet et sur tout autre support, et seront à la disposition des candidats sur simple demande.

12. **Balances** : les candidats sélectionnés doivent impérativement faire des balances le jour du concours. Un ingénieur du son sera présent à partir de 14 h 00 le 3 novembre salle Dany Boon. Il faudra convenir d'un rendez-vous avant 18h. Faute de quoi les organisateurs se donnent le droit d'éliminer le candidat sans remboursement de ses droits d'inscription s'il n'a pas fait les balances.
13. Les interprétations se font sur **bande son musicale** ou accompagnées au maximum d'une guitare ou d'un clavier que le candidat doit ramener le jour du concours. Pas de chant A CAPPELLA.
14. Chaque candidat doit se présenter le jour du concours munis d'un CD audio ou d'une clef USB (avec des bandes musicales en format mp3 de préférence) comprenant les bandes musicales UNIQUEMENT – titre phare + 2 autres morceaux « de secours ».
15. Le concours aura lieu dans les mêmes lieux que les balances à partir de 18h00 et sera ouvert au public pour créer une soirée festive autour de la chanson française.
16. Le classement final du concours sera donné le soir même, après un récital offert par le(s) gagnants du tremplin de l'an précédent et éventuellement d'un invité, ceci afin de laisser au jury le temps de délibérer. Il sera également publié dès le lendemain sur la page facebook du concours « Si ça vous chante »
17. Le gagnant s'engage à **venir se produire gracieusement** sur scène lors du concours de l'année suivante
18. Le Jury se compose de 5 personnes (spécialistes et professionnels de la musique et de la chanson)
19. Les décisions du Jury sont sans appel.
20. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours si le nombre de participants est insuffisant, ou en cas de force majeure
21. En cas d'annulation de la part de l'organisateur, les droits d'inscription seront remboursés aux candidats.
22. Aucun remboursement ne sera effectué au participant sélectionné qui ne se présenterait pas le jour du concours.
23. Les frais de trajets et de séjour sont à la charge des candidats.
24. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une participation ou un passage sur scène s'ils jugent que l'état d'un candidat n'est pas acceptable.
25. La date limite des inscriptions est fixée au 15/09/2019 sauf si le concours affiche complet avant cette date
26. Un Bar et une restauration rapide seront à votre disposition le jour du concours (boissons, sucreries, sandwiches, plat chaud). L'accès à la salle pour le public est gratuit (dans la limite des places disponibles).
27. Vous pouvez échanger par mail, poser vos questions, avec l'organisation du concours sur l'adresse email : **concours.dk.chanson@gmail.com**

Merci de signer en faisant précéder votre signature, de la **mention « lu et approuvé »**

Fait à

le.....

Signature